

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 46**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Actions d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et Centemploi, Graines de Soleil, Régie Services 13, Declic13 et Formation et Métier

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413317377**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par des associations.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement des dites associations et entreprise d'Insertion.

Dans le cadre du PDI, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de dynamiser les parcours vers la reprise d'activité, et faire des emplois d'étape de parcours un tremplin vers l'emploi durable qui contient notamment l'insertion par l'activité économique.

En effet, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'acquérir une expérience professionnelle puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent, sur une durée maximale de 2 ans, une action d'encadrement technique et professionnel dénommée « tutorat ».

Par délibération n°258, adoptée par la Commission Permanente, le 29 juin 2007, les modalités d'attribution de subventions, pour les actions d'encadrement socioprofessionnel au sein des SIAE, ont été fixées pour les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) comme suit :

## **Action d'encadrement dans les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI)**

Un ACI est un dispositif d'insertion ayant l'agrément de SIAE et conventionné par l'Etat après avis du Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Il a pour vocation l'embauche et la mise en situation de travail, sur des actions collectives, de personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le cadre des ACI, les contrats de travail ont une durée hebdomadaire de 26 heures modulables, dont, en moyenne, 20 heures de production et 6 heures consacrées aux activités de formation et d'accompagnement.

Au delà de 6 postes agréés par le CDIAE, 50%, a minima, de la totalité des postes à pourvoir doivent être attribués à des bénéficiaires du RSA socle.

La fonction de tutorat est financée pour un montant de 3.500 € par an et par bénéficiaire, à partir de 3 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

## **Action d'encadrement dans les Entreprises d'Insertion (EI)**

Les EI produisent et commercialisent des biens ou des services en employant des personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles. Elles favorisent l'acquisition et la validation d'expériences et de compétences, la construction de projets professionnels et l'accès à l'emploi durable.

Cette action est ainsi financée :

- 1 500 € pour la fonction de tutorat par an et par bénéficiaire, à partir de 2 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en équivalent temps plein (ETP). La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures pour un ETP. Au-delà de 5 postes agréés par le CDIAE, 50 % de la totalité des postes, a minima, doivent être destinés à des bénéficiaires du RSA socle.
  
- 2 500 € par sortie positive emploi de tout salarié bénéficiaire du RSA socle :
  - recruté en ETP, dans les 3 mois, au maximum, après la sortie de l'EI, sur un emploi durable dans le secteur marchand hors IAE, d'au moins un mi-temps, en CDI ou en CDD d'une durée au moins égale à 6 mois ;
  - recruté dans un emploi en intérim, hors IAE, d'une durée au moins égale à 910 heures travaillées en 9 mois ;
  - ayant créé son activité pour une durée d'au moins 6 mois.

Afin de faciliter le démarrage des nouvelles structures des critères spécifiques seront appliqués la 1<sup>ère</sup> année de création, à savoir :

- Forfait accompagnement vers l'emploi de 2.000,00 € par an et par bénéficiaire du RSA en ETP sur poste d'insertion.
- Sortie positive vers l'emploi 2.000,00 €.

**Il est donc proposé de financer les 6 actions décrites en détail dans le tableau ci-après, soit 5 actions d'Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) et 1 action Entreprise d'Insertion (E.I.).**

Organismes	Action Période Prévisionnelle Territoire concerné	Plus-value de l'action	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° DI - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
<p><b>CENTREMPLOI</b> <u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : 43 rue Felix Pyat – 13300 Salon de Provence</p> <p><u>président</u> : Monsieur René ESNAULT</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« <b>Atelier d'Insertion gestion globale de l'espace urbain</b> »</p> <p>Du 01/02/2017 au 31/01/2018</p> <p>Pôle 10 (Salon / Berre l'Etang)</p>	<p>Centremploi met en place ce chantier en direction de personnes les plus éloignées de l'emploi, ne possédant aucune qualification particulière et soumises à des problématiques sociales lourdes. Chaque salarié travaille 26 heures par semaine, dont 20 heures de temps de production et 6 heures de temps de formation et d'accompagnement.</p> <p>Sur ce chantier, les salariés en insertion réalisent les tâches suivantes sur la commune de Salon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien et nettoyage d'espaces urbains, de monuments publics, de parcs et de zones boisés ;</li> <li>- sensibilisation des usagers ;</li> <li>- travaux de petite maçonnerie et peinture ;</li> <li>- travaux d'entretien de voirie et de parking.</li> </ul> <p><b>Le bilan final 2015</b> atteste 33 sorties dont 15 concernant des BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 personne en CDD de moins de 6 mois ;</li> <li>- 6 personnes en formation qualifiante ;</li> <li>- 8 personnes sont demandeurs d'emplois.</li> </ul> <p><b>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 30 juin 2016</b> atteste de 7 sorties BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 BRSA en mesure d'accompagnement ;</li> <li>- 1 BRSA en CDD de plus de 6 mois ;</li> <li>- 2 BRSA en intérim ;</li> <li>- 3 BRSA sont demandeurs d'emploi.</li> </ul>	<p>24 postes en insertion dont <b>12 BRSA</b> recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p><b>42.000,00 €</b> soit 3.500,00 € X 12 BRSA</p> <p><b>Cofinancements publics (hors contrat aidés) :</b> ETAT : 355.324,00 € ACSE : 20.100,00€ Région PACA : 22.253,00€ Commune : 167.050,00€</p> <p><b>Montant départemental de l'aide précédente : 31.500 €</b> pour 9 BRSA.</p>	<p><b>2016.7/83</b></p> <p>INS-000669</p> <p>CTD du 09/12/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>

<p><b>GRAINES DE SOLEIL</b></p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : 895 Chemin de l'Étang – 13220 Châteauneuf les Martigues</p> <p><u>Président</u> : Madame Jocelyne FERAUD-RAOUX</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p><b>« Chantier d'insertion maraîchage biologique Graine de Soleil »</b></p> <p>Du 01/02/2017 au 31/01/2018</p> <p>Pôle 9 (Istres / Maignane)</p>	<p>Graines de Soleil constitue un chantier d'insertion en entrées et sorties permanentes, sous la forme d'un jardin maraîcher. Le chantier se déroule essentiellement sur la commune de Châteauneuf les Martigues. Sur ce chantier, les salariés en insertion réalisent diverses tâches agricoles ainsi que le conditionnement et la vente de paniers. Ce projet est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- socialement équitable : en effet, il favorise l'insertion sociale et professionnelle d'un public en difficulté ;</li> <li>- écologiquement responsable (maraîchage biologique, animation et gestion de jardins potagers et d'aires de compostage, sensibilisation des enfants et des différents acteurs locaux) ;</li> <li>- économiquement efficace : il favorise l'économie de proximité.</li> </ul> <p>L'accompagnement social et professionnel sont fortement privilégiés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la levée des freins à l'emploi ;</li> <li>- l'élaboration d'un projet professionnel ;</li> <li>- la mise en place d'une stratégie afin de le concrétiser (formation qualifiante, valorisation des acquis, développement des compétences).</li> </ul> <p><b>Le bilan final de l'action 2015</b> atteste de 14 sorties BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 BRSA en formation qualifiante (accès au logement et obtention du permis B) ;</li> <li>- 1 BRSA en emploi de transition – CDD de moins de 6 mois ;</li> <li>- 2 BRSA sortis du dispositif pour arrêt maladie ;</li> <li>- 4 BRSA sans avancée significative.</li> </ul> <p><b>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 30 juin 2016</b> atteste 7 sorties BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 BRSA en insertion professionnelle réussie, CDI.</li> <li>- 1 BRSA en emploi de transition – CDD de moins de 6 mois ;</li> <li>- 1 BRSA en formation qualifiante ;</li> <li>- 2 BRSA en rupture / abandon ;</li> <li>- 2 BRSA en sortie motivée.</li> </ul>	<p>25 postes en insertion dont <b>13 BRSA</b> Recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p><b>45.500,00 €</b></p> <p>soit 3.500,00 € X 13 BRSA</p> <p><b>Cofinancements publics (hors contrat aidés) :</b>  Etat: 56.848,00 €  Politique de la Ville: 26.479,00€  Région : 64.000,00 €  Autre : 9.920,00 €</p> <p><b>Montant départemental de l'aide précédente : 45.500,00€</b> pour 13 BRSA</p>	<p><b>2016.10/181</b></p> <p>INS-000640</p> <p>CTD du 09/12/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>
---	---	--	---	---	--

<p><b>REGIE SERVICES 13</b></p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : La Bégude Sud Bat F – 98 Avenue de la Croix Rouge – 13013 Marseille</p> <p><u>Président</u> : Monsieur MAZEL Philippe</p>	<p>IAE Tutorat – Entreprise d’Insertion (EI)</p> <p><b>«Insertion par l’emploi dans les métiers de la propreté et des espaces verts»</b></p> <p>Du 01/02/2017 au 31/01/2018</p> <p>Pôle 4 (13<sup>ème</sup>/14<sup>ème</sup>)</p>	<p>La Régie Service 13 est une régie de quartier membre du Comité National de Liaison des Régies de Quartier, ayant pour objectif l’Insertion par l’Activité Economique et le lien social.</p> <p>Régie Service 13 créée sur la Cité les Flamants Iris du 14<sup>ème</sup> arrondissement a étendu son territoire sur la cité Frais Vallon du 13<sup>ème</sup> arrondissement.</p> <p>Les régies de quartier proposent donc un parcours d’insertion socioprofessionnelle aux personnes les plus éloignées de l’emploi, fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, et sur un accompagnement individualisé.</p> <p>Dans le cadre de l’Entreprise d’Insertion, la régie de quartier Régie Service 13 s’est axée principalement sur les métiers de la propreté, des espaces verts, de la peinture en bâtiment et aussi de la médiation.</p> <p><b>Le bilan final de l’action 2015</b> atteste 11 sorties positives BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 BRSA en formation plaquiste ;</li> <li>- 1 BRSA en emploi de transition – CDD de 3 mois en tant qu’agent d’entretien ;</li> <li>- 6 BRSA confirmant leur projet professionnel dans le nettoyage (Formation et missions en INTERIM) ;</li> <li>- 1 BRSA en formation d’agent de propreté ;</li> <li>- 1 BRSA validant sa formation Médiation Sociale ;</li> <li>- 1 BRSA en recherche d’une formation pour travailler dans la sécurité.</li> </ul> <p><b>Le bilan intermédiaire de l’action 2016 établi au 30 août 2016</b> atteste 3 sorties dynamiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 BRSA en contrat de professionnalisation de 7 mois avec Geiq Propreté ;</li> <li>- 1 BRSA a signé un contrat Adulte Relai dans la médiation ;</li> <li>- 1 BRSA en formation de préparateur de commande.</li> </ul>	<p>38 postes en insertion dont <b>13 BRSA</b> recrutés sur une EI et <b>4 BRSA</b> en sortie positive emploi</p>	<p><b>29.500,00 €</b></p> <p>soit 1.500,00 € X 13 BRSA encadrement + 2.500 X 4 BRSA sorties positives emploi</p> <p><b>Cofinancements publics (hors contrat aidés)</b> ETAT : 273.861,00 €</p> <p><b>Montant départemental de l’aide précédente</b> : 39.500,00€ (1.500,00 € X 13 BRSA + 2.500 X 8 BRSA sorties positives emploi)</p>	<p><b>2016.10/164</b></p> <p>INS-000727</p> <p>CTD du 09/12/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2015/2016</p>
--	---	--	--	---	---

<p align="center"><b>DECLIC 13</b></p> <p><u>Adresse</u> : 1 Avenue Clément Ader – Immeuble le Concorde – ZAX du Tubé – 13800 Istres</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p>Président : Monsieur Tayeb KEBAB</p>	<p>IAE Tutorat – Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p><b>Atelier d'Insertion « Recyclerie »</b></p> <p>Du 12/12/2016 au 11/12/2017</p> <p>Pôle 9 (Istres / Martigues)</p>	<p>L'activité traditionnelle proposée aux salariés en insertion par cet ACI depuis 2008 consiste en la récupération, la valorisation et la revente d'objets de décoration et de meubles. Les compétences acquises sont par ailleurs transférables vers les métiers de la logistique.</p> <p>Cette action répond aux critères exigés par les Ateliers Chantiers d'Insertion dans la mesure où il constitue un réel tremplin vers l'emploi.</p> <p><b>Le bilan final 2015</b> atteste 18 sorties positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 BRSA sont en recherche d'emploi ;</li> <li>- 1 BRSA est en CUI .</li> <li>- 2 BRSA travaillent en Intérim ;</li> <li>- 1 BRSA est salarié d'un autre ACI</li> <li>- 3 BRSA sont entrés en formation ATSEM ;</li> <li>- 4 BRSA ont trouvé un emploi (vente, sécurité, bâtiment, logistique) .</li> </ul> <p><b>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 30 juin 2016</b> atteste les éléments suivants sur 17 BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 sont en recherche d'emploi ;</li> <li>- 1 a obtenu le permis de conduire D ;</li> <li>- 1 a été orienté vers un accompagnement à la création d'entreprise ;</li> <li>- 1 est en immersion professionnelle dans la restauration ;</li> <li>- 4 sont en formation AFPA ;</li> <li>- 5 ont obtenu un CDD ou une mission intérim de moins de 6 mois ;</li> <li>- 3 ont obtenu un CDD de plus de 6 mois.</li> </ul>	<p>42 postes en insertion dont <b>20 BRSA</b> recrutés en CDDI</p>	<p align="center"><b>70.000,00 €</b></p> <p>soit 3.500,00 € X 20 BRSA</p> <p><b>Cofinancements publics (hors contrats aidés)</b>  ETAT : 614.577,00 €  Commune : 20.000,00 €  Région : 97.208,00 €</p> <p><b>Montant départemental de l'aide précédente :</b>  73.500,00 €  soit 3.500,00 € X 21 BRSA</p>	<p align="center"><b>2016.11/194</b></p> <p align="center">INS-000721</p> <p align="center">CTD du 09/12/2016</p> <p align="center">Renouvellement de la convention 2016</p>
---	---	--	--	---	--

<p style="text-align: center;"><b>DECLIC 13</b></p> <p><u>Adresse</u> : 1 Avenue Clément Ader – Immeuble le Concorde – ZAX du Tubé – 13800 Istres</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Tayeb KEBAB</p>	<p>IAE Tutorat – Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p><b>Atelier d'Insertion « Manutention / Déménagement / Garde meubles social »</b></p> <p>Du 12/12/2016 au 11/12/2017</p> <p>Pôle 9 (Istres / Martigues)</p>	<p>Sur ce chantier, les salariés en insertion sont préparés aux métiers de la manutention du transport et de la logistique. Ils participent à un projet social fort, articulé autour du déménagement des personnes en difficulté. Ainsi il est proposé aux salariés en insertion des postes d'agent de garde meuble, d'aide déménageur, d'aide déménageur/chauffeur et de préparateur en déménagement et en garde meuble. Cette activité est à la fois valorisante et structurante.</p> <p><b>Le bilan final de l'action 2015</b> atteste 10 sorties positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 BRSA a obtenu un CDI en Logistique ;</li> <li>- 1 BRSA est en contrat intérim ;</li> <li>- 1 BRSA est en formation Soudeur ;</li> <li>- 1 BRSA est en formation pour le permis D ;</li> <li>- 1 BRSA est auto entrepreneur ;</li> <li>- 4 BRSA ont intégré un PLIE ;</li> <li>- 1 BRSA est en recherche d'emploi.</li> </ul> <p><b>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 30 juin 2016</b> atteste 6 sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 BRSA a validé son CACES et est en recherche emploi intérim ;</li> <li>- 1 BRSA est en formation ;</li> <li>- 2 BRSA sont en recherche active d'emploi ;</li> <li>- 2 BRSA sont sortis (abandon et raison de santé).</li> </ul>	<p>14 postes en insertion dont <b>7 BRSA</b> recrutés en CDDI</p>	<p style="text-align: right;"><b>24.500,00 €</b></p> <p>soit 3.500,00 € X 7 BRSA</p> <p><b>Cofinancements publics (hors contrats aidés)</b>  Etat : 203.392,00 €  Commune : 40.000,00 €  Région : 28.792,00 €  Autres : 11.055,00 €</p> <p><b>Montant départemental de l'aide précédente :</b>  24.500,00 €  soit 3.500,00 € X 7 BRSA</p>	<p style="text-align: right;"><b>2016.11/195</b></p> <p style="text-align: right;">INS-000722</p> <p style="text-align: right;">CTD du 09/12/2016</p> <p style="text-align: right;">Renouvellement de la convention 2016</p>
---	--	---	---	---	--

<p><b>FORMATION ET METIER</b></p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : 368 Bd Henri Barnier – 13016 Marseille</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Jacques Soland</p>	<p>IAE Tutorat Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« <b>Chantier d'Insertion Pré- aménagement du terrain de la Jougarelle</b> »</p> <p>01/01/2017 au 31/12/2017</p> <p>Pôle 5 (15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arr.)</p>	<p>Cet atelier est situé au nord de la Cité de La Castellane au sein d'un environnement faiblement pourvu en offre d'insertion en faveur d'un public en très grande difficulté.</p> <p>Le chantier vise à aménager et à transformer le terrain vague de la Jougarelle en un parcours de santé, une aire de pique-nique et une aire de jeux et jardin partagé.</p> <p>L'objectif de l'action consiste à développer des compétences dans les métiers du bâtiment et des espaces verts en direction d'un public très jeune (50% de la population environnante a moins de 25 ans et 56% est sans qualification).</p> <p><b>Le bilan final de l'action 2015</b> atteste 5 sorties dynamiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 BRSA a obtenu un CDD de 12 mois sur un poste d'installateur réseaux câblés de communication ;</li> <li>- 2 BRSA sont en emploi de transition ;</li> <li>- 2 BRSA sont en formation (Plaquiste et Agent de Sécurité) ;</li> </ul> <p><b>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 30 septembre 2016</b> atteste 4 sorties dynamiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 BRSA a obtenu un CDI en tant qu'agent d'entretien ;</li> <li>- 1 BRSA est en emploi de transition (Auxiliaire de vie)</li> <li>- 2 BRSA sont en formation.</li> </ul>	<p>10 postes en insertion dont <b>5 BRSA</b> recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p><b>17.500,00 €</b></p> <p>Soit 3.500,00 € x 5 BRSA</p> <p><b>Cofinancements publics (hors contrats aidés) :</b></p> <p>Etat : 142.080,00 € Région: 27.000,00 € Intercommunalité : 5.000,00 € Politique de la Ville : 10.000,00 € Autre : 2.000,00 €</p> <p><b>Montant départemental de l'aide précédente :</b> 17.500,00 € soit 3.500,00 € x 5 BRSA</p>	<p><b>2016.11/200</b></p> <p>INS-000700</p> <p>CTD du 09/12/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>
		<p><b>TOTAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>57 postes BRSA sur un an, recrutés en CDDI, sur 5 ACI</b></li> <li>- <b>13 postes BRSA sur 1 an recrutés sur 1 action en EI</b></li> <li>- <b>+ 4 postes BRSA en sorties positives emploi sur 1 EI</b></li> </ul>		<p><b>199.500,00 €</b></p> <p><b>29.500,00 €</b></p>	
		<p><b>TOTAL</b></p>		<p><b>229.000,00 €</b></p>	

Cette dépense d'un montant total de 229.000,00 € sera imputée sur le chapitre 017 du budget départemental.

## **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL